



## Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 18 juin 2013

La crise que nous vivons est bien celle du non partage des richesses. L'Europe actuelle, fondée sur l'idéologie libérale, tourne le dos aux peuples qu'elle plonge dans l'austérité en prônant des politiques basées sur toujours plus de réduction des dépenses publiques, des dépenses sociales, de baisse du pouvoir d'achat. L'Europe des peuples subit des régressions sociales sans précédent.

En France, une nouvelle réforme régressive des retraites vise à réduire les pensions déjà liquidées comme les droits des futurs retraités. Aucun retour sur les inégalités induites par les réformes précédentes ni sur le dispositif injuste de décote sur cote n'est évoqué alors qu'est envisagé une durée de cotisation portée à 44 ans. La FSU rappelle son attachement à la préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. La FSU exige le maintien du code des pensions (60 ans- 37,5 annuités – taux de remplacement de 75 % calculé sur l'indice des 6 derniers mois pour le public), ainsi que le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé. Elle n'acceptera pas de régressions pour les salarié-es et les retraité-es sur l'ensemble de ce dossier.

De même, la FSU revendique

- l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations et une nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice,
- l'arrêt des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques, dont le projet de loi de décentralisation et la MAP sont aujourd'hui la continuité,

Avec 5 autres fédérations, la FSU met en perspective les mobilisations et actions nécessaires à la rentrée pour faire aboutir les légitimes revendications des personnels.

Dans l'éducation, la rentrée 2013 dans l'Oise ne se fera pas sous le signe d'une rupture attendue avec les rentrées précédentes.

La carte scolaire 2013 se fait une fois de plus sous le signe des fermetures et des redéploiements avec dans le premier degré la nécessité de mise en œuvre de mesures non financées (rémunération des M2 contractuels notamment) et dans les collèges une dotation bien loin de répondre à la poussée démographique.

L'éducation prioritaire est malmenée dans notre département. La mise en place du plus de maîtres que de classes dans le premier degré se traduit par la sédentarisation d'ESAP en limitant leur intervention dans quelques écoles, au détriment de la prise en charge de nombreux élèves. Certaines de nos écoles en EP sont victimes d'une triple peine que nous dénonçons : fermeture d'un poste et hausse des effectifs moyens par classe, suppression de l'intervention des Esap, Rased exsangues. Les collèges Eclair sont également particulièrement affectés par la baisse des moyens et la FSU dénonce la suppression programmée des assistants pédagogiques, alors que la suppression des fonds sociaux, dans les EPLE, va toucher nos familles les plus en difficultés.

La scolarisation des moins de 3 ans procède plus d'une opération d'affichage : des non-fermetures sont listées pour l'accueil de ces élèves dans des écoles en EP qui en ont toujours accueilli. Là où cette scolarisation serait prioritaire en éducation prioritaire, elle est souvent empêchée par des effectifs par classe déjà trop élevés ou par l'absence de locaux disponibles dans l'école.

La prise en charge de la difficulté scolaire installée ne peut faire l'impasse sur les dispositifs RASED (qui ont perdu 70 postes depuis 2009) et SEGPA qui subissent des fermetures à la rentrée.

Concernant les SEGPA, des suppressions de 6ème SEGPA vont se traduire par des listes d'attente alors que tous les élèves MDPH ne dépendent pas de dispositifs ULIS d'ailleurs en nombre insuffisant. De quel accompagnement disposeront les élèves pré orientés en SEGPA qui se retrouveront en classe ordinaires ? La SEGPA peut être un dispositif de réussite pour certains de nos élèves

Dans le secondaire la gouvernance managériale pose de plus en plus de problèmes dans les lycées mais tout particulièrement dans les collèges où les conditions de travail sont dégradées depuis des années et les espoirs d'améliorations vains, ce qui génère des tensions de plus en plus palpables ou des replis des personnels tout aussi préjudiciables à l'institution. Dans les lycées techniques les effets de la réforme de la voie technologique se font sentir et loin d'attirer de plus jeunes et jeunes filles, les promesses à tous les élèves d'un bac plus cinq sécurisé ! détournent massivement vers l'université des élèves de terminales attendus en BTS, hypothéquant de fait l'avenir de ces nombreuses sections dans notre départements et alarmant les équipes pédagogiques qui les animent, les recrutements de bac Pro particulièrement faible ne corrigeront en rien cette fuite.

La mise en œuvre de la formation des enseignants est laissée à des arbitrages et des rapports de force locaux dans un contexte où les crédits alloués aux universités sont en bernés. Ainsi, dans notre académie, le sort des antennes de formation de Beauvais et de Laon est plus qu'incertain.

Le recours à des personnels précaires ne répond pas aux exigences du service public d'éducation et sur les missions d'enseignement, de vie scolaire, administrative, sanitaire et sociale, techniques, nous avons besoin de personnels formés sur des emplois statutaires de la fonction publique. Des personnels ayant acquis une expérience sur ces missions vont se retrouver au chômage. Un plan ambitieux de résorption de la précarité est indispensable. Que vont devenir les 2000 personnels précaires dont les contrats vont être supprimés ?

La réforme des rythmes scolaires dans le primaire sera peu mise en œuvre dans le département dès la rentrée 2013 puisqu'elle concernera 10% des municipalités. Nous dénonçons les conditions de la mise en place de cette réforme : la gratuité d'accès, pour l'usager, à l'accueil périscolaire n'est pas garantie et il n'y a pas de cadrage des activités proposées. C'est bien à terme de l'envergure financière de la collectivité que dépendra le projet et la gratuité des activités péri-éducatives. Par ailleurs, la décision du retour à 4,5 jours à la rentrée 2013 s'est faite dans bien des endroits contre l'avis des parents d'élèves, des enseignants et parfois même d'élus. Pour cette raison, nous demandons à ce que, partout où la décision ne fait pas accord, le report à 2014 soit automatique. , à l'instar du Dasen de Gironde qui malgré le dépassement du délai légal, accepte de déroger au décret du 21 janvier pour la commune de Blanquefort et ce à la demande du maire. Par ailleurs, qu'elle sera la validité des PEdT dans notre département après la décision du Conseil d'État de rejeter le projet de décret visant à permettre l'assouplissement des taux d'encadrement des activités péri éducatives, et ce, pour des raisons de sécurité. Parallèlement, nous continuons de revendiquer nationalement le report à 2014 et la réécriture du décret du 24 janvier. Le ministère doit apporter des réponses aux interrogations légitimes exprimées dans les mobilisations enseignantes (temps de service, conditions de travail, revalorisation salariale) et apporter des garanties pour les élèves et leurs familles (qualité et financement des activités péri-éducatives, gratuité pour les familles, recrutement et qualification des personnels pour les encadrer ...). Il doit apporter des garanties sur la pérennité des financements et leur péréquation. La priorité n'était pas à une réforme bâclée mais plutôt à une amélioration réelle des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants dès la rentrée 2013. Force est de constater que nous sommes loin du compte.

Pour la FSU, cette refondation du système éducatif inscrit l'école dans la logique d'inégalités territoriales que le projet actuel de décentralisation renforce. Cette réalité va à l'encontre de l'objectif d'une école plus démocratique et qui se veut soucieuse avant tout des élèves les plus fragiles. En affichant une exigence nationale pour le système éducatif mais en se défaussant pour partie vers les collectivités territoriales, au risque d'aggraver des inégalités sans se donner les moyens de les combattre, c'est la crédibilité même de ce projet qui est en jeu. La politique éducative de ce gouvernement ne présente pas de rupture, et pour l'essentiel, s'inscrit en continuité avec la politique précédente. Elle ne répond pas aux attentes des collègues, ni au projet éducatif défendu par la FSU qui poursuivra l'action pour l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Nous posons une nouvelle fois la question du financement de l'enseignement privé par le Conseil général dans notre département, puisque 580 000€ sont accordés aux collèges, alors que les deux autres départements de notre académie sont bien moins impliqués dans ce financement. Gageons que sur les 6500 élèves scolarisés dans les collèges privés de l'Oise, une bonne partie d'entre eux pourraient être accueillis dans le service public sans nécessiter la construction de nouveaux établissements.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Général sur la situation de la famille Amaryan, Depuis deux mois, cette famille est sans ressource et fait des démarches pour obtenir sa régularisation. Nous nous associons aux élus (Mme Cayeux, maire de Beauvais, Mr Viguier conseiller général et régional...), aux parents d'élèves, aux enseignants et citoyens qui sollicitent un réexamen bienveillant de cette situation, comme Monsieur le Préfet en a le pouvoir, A la veille des vacances, ce serait un signe fort pour accompagner la scolarité sereine de ces trois enfants qui sont dans nos écoles.